SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 février 2019 portant nomination des membres du jury des épreuves classantes nationales anonymes et du concours d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français, andorrans, suisses ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen donnant accès au troisième cycle des études médicales organisées au titre de l'année universitaire 2019-2020

NOR: SSAN1930047A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'éducation:

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 modifié fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque section et sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques;

Vu l'arrêté du 27 février 2004 modifié relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine à titre européen;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 modifié relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales;

Vu l'arrêté du 3 avril 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils scientifiques en médecine, en odontologie et en pharmacie;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2018 portant ouverture des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales, au titre de l'année universitaire 2019-2020;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2019-2020 du concours d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français, andorrans, suisses ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen;

Vu la décision de nomination des deux représentants du conseil scientifique en médecine par le ministre chargé de l'enseignement supérieur en date du 11 décembre 2018;

Vu la décision de nomination du président et des deux vice-présidents du jury par le ministre chargé de la santé en date du 4 février 2019,

Arrête:

Article 1er

En application de l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015 modifié susvisé, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des épreuves classantes nationales anonymes et du concours d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français, andorrans, suisses ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen donnant accès au troisième cycle des études médicales organisées au titre de l'année universitaire 2019-2020:

1° En qualité de présidente de jury et de vice-présidents

Pr Pascale Jolliet, présidente.

Pr Thomas Hanslik, 1^{re} vice-président.

Pr Marc-Antoine Rousseau, 2^e vice-président.

2° En qualité de représentants du conseil scientifique en médecine

Pr Damien Roux.

Pr José Labarère.

3° En qualité de membres titulaires

Pr Hervé Dupont, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Amiens.

Pr Cédric Annweiller, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Angers.

Pr Thierry Thevenot, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Besançon.

Pr Pierre Merville, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Bordeaux.

M. Luc Bressollette, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Brest.

Pr Jean-Luc Hanouz, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Caen.

Pr Jean-Marc Garcier, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Clermont-Ferrand.

M. Hervé Devilliers, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Dijon.

Pr Carole Schwebel, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Grenoble.

Pr Henri Vacher Coponat, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de La Réunion.

M. Christophe Deligny, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR des Antilles.

Pr Thierry Van Der Linden, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille Catho.

Pr Patrick Truffert, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille.

Pr Marie-Pierre Teissier-Clément, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Limoges.

Pr Laurent Argaud, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon Est.

Pr Sébastien Couraud, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon Sud.

Pr Laurent Benssoussan, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Marseille.

Pr Eric Thouvenot, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Montpellier.

Pr Laure Joly, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nancy.

Pr Pierre Pottier, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nantes.

Mme Sylvie Bannwarth, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Nice.

Pr Catherine Guettier, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XI.

Pr Pascal Andujar, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XII.

Pr Vincent Lévy, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XIII.

Mme Caroline Charlier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-V.

Pr Olivier Steichen, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris Sorbonne Université.

Pr Albert Faye, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-VII.

M. Antoine Labbe, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris UVSQ.

Pr Denis Frasca, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Poitiers.

Pr Amélie Servettaz, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Reims.

Pr Mariannick Le Gueut, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Rennes.

Pr Olivier Guiillin, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Rouen.

M. Christian Boissier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Saint-Étienne.

Pr Vincent Castelain, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Strasbourg.

Pr Laurence Lamant, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Purpan.

Pr Eric Huyghe, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Rangueil.

M. David Bakhos, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Tours.

4° En qualité de membres suppléants

Pr Henri Copin, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Amiens.

Pr Marie Kempf, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Angers.

Pr Nadine Magy-Bertrand, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Besançon.

Pr Patrick Dehail, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Bordeaux.

M. Jean-Dominique Dewitte, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Brest.

M. Joachim Alexandre, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Caen.

Pr Alexandre Lautrette, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Clermont-Ferrand.

Pr Alexis De Rougemont, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Dijon.

Pr Athan Baillet, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Grenoble.

Pr Estelle Nobecourt Dupuy, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de La Réunion.

Pr Louis Jehel, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR des Antilles.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

- Pr Jean-Pierre Pruvo, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille Catho.
- Pr Dominique Lacroix, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille.
- Pr Philippe Bertin, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Limoges.
- Pr Isabelle Durieu, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon Est.
- Pr Pascal Sève, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon Sud.
- Pr Véronique Vitton, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Marseille.
- Pr Thibault Mura-Todesco, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Montpellier.
- Pr Stéphane Zuily, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nancy.
- Pr Olivier Bouchot, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nantes.
- M. Alexandre Bozec, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Nice.
- Pr David Montani, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XI.
- Pr Sophie Hüe, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XII.
- Pr Etienne Carbonnelle, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XIII.
- M. Benjamin Planquette, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-V.
- Pr Magali Svrcek, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris Sorbonne Université.
- Pr Anne Couvelard, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-VII.
- M. Guillaume Nicolas, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris UVSQ.
- Pr Jean-Philippe Néau, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Poitiers.
- M. Vincent Vuiblet, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Reims.
- Pr Marc-Antoine Belaud-Rotureau, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Rennes.
- Pr Pascale Schneider, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Rouen.
- Mme Claire Boutet, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Saint-Étienne.
- Pr Emmanuel Andres, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Strasbourg.
- Pr Norbert Telmon, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Purpan.
- Pr Fabrice Muscari, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Rangueil.
- M. Jean-Philippe Cottier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Tours.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2019.

Pour la ministre et par délégation : La directrice générale du Centre national de gestion, DANIELLE TOUPILLIER